



**Direction générale de l'enseignement  
et de la recherche  
Service de l'enseignement technique  
Sous-direction des politiques de formation  
et d'éducation  
Bureau des diplômes de l'enseignement technique  
1 ter avenue de Lowendal  
75700 PARIS 07 SP  
0149554955**

**Note de service  
DGER/SDPFE/2016-143  
23/02/2016**

**Date de mise en application :** Immédiate

**Diffusion :** Tout public

**Cette instruction abroge :**

DGER/SDPFE/2015-618 du 22/07/2015 : Modalités et mise en œuvre des épreuves générales et professionnelles pour les candidats bénéficiant du contrôle certificatif en cours de formation présentant l'examen du Certificat d'Aptitude Professionnelle agricole de la spécialité "services aux personnes et vente en espace rural"

**Cette instruction ne modifie aucune instruction.**

**Nombre d'annexes :** 6

**Objet :** Modalités de mise en œuvre des épreuves professionnelles E4,E5,E6 et E7 pour tous les candidats au certificat d'aptitude professionnelle agricole (CAP agricole) spécialité « Services aux personnes et vente en espace rural ».

**Destinataires d'exécution**

DRAAF  
DAAF  
Hauts-commissariats de la République des COM  
Établissements publics nationaux et locaux d'enseignement agricole  
Unions nationales fédératives des établissements privés  
Copie : Administration centrale  
Copie : Inspection de l'enseignement agricole  
Copie : Organisations syndicales de l'enseignement agricole  
Copie : Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole  
Copie : Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux

**Résumé :** épreuves professionnelles E4, E5, E6 et E7 pour les candidats bénéficiant du contrôle en cours de formation ( CCF) et les candidats hors CCF présentant l'examen du certificat d'aptitude professionnelle agricole (CAP agricole) spécialité « Services aux personnes et vente en espace rural ».

**Textes de référence :** décret n°2015-555 du 19 mai 2015 relatif au règlement général du CAPa  
Arrêté du 10 juin 2015 portant création de la spécialité « services aux personnes et vente en espace rural » du certificat d'aptitude professionnelle agricole (CAP agricole).

La présente note de service apporte des précisions sur la mise en œuvre des épreuves professionnelles E4, E5, E6 et E7 pour la délivrance du certificat d'aptitude professionnelle agricole (CAP agricole) spécialité «Services aux personnes et vente en espace rural » pour les candidats bénéficiant du contrôle certificatif en cours de formation (CCF) et les candidats hors CCF.

Pour les candidats bénéficiant du CCF, l'épreuve E4.1 est organisée en épreuve ponctuelle terminale. Les autres épreuves sont en CCF.

Les CCF qui permettent de vérifier les capacités professionnelles proposées aux apprentis et aux stagiaires de la formation professionnelle continue peuvent présenter des formes et des modalités différentes à l'initiative des enseignants, sous réserve des dispositions prévues dans le cadre de l'habilitation et de l'agrément du plan d'évaluation.

Pour les candidats hors CCF, toutes les épreuves sont organisées en épreuve ponctuelle terminale.

Les dispositions de la présente note s'appliquent à compter de la rentrée scolaire 2015, pour la session d'examen 2017 et les suivantes. Elles annulent et remplacent les dispositions de la note de service DGER/SDPFE/n°2015-618 du 21 juillet 2015.

#### ANNEXES : 5

- *Annexe 1 : Grille critériée nationale (E4.1) pour les candidats en CCF*
- *Annexe 2 : Grille critériée nationale (E4) pour les candidats hors CCF*
- *Annexe 3 : Grille critériée nationale (E5) pour les candidats hors CCF*
- *Annexe 4 : Grille critériée nationale (E6) pour les candidats hors CCF*
- *Annexe 4bis : Grille critériée nationale (E6) pour les candidats hors CCF*
- *Annexe 5 : Grille critériée nationale (E7) pour les candidats hors CCF*

## 1. Capacités professionnelles

Les capacités professionnelles de la spécialité « Services aux personnes et vente en espace rural » du CAP agricole rénové s'appliquent à tous les candidats (CCF et hors CCF).

### **CP4 – Établir une communication avec la personne et son entourage en lien avec son environnement**

CP4.1 Adopter un mode de communication tenant compte des besoins de la personne

CP4.2 Mettre en œuvre des activités favorisant le maintien ou le développement du lien social

### **CP5 – Réaliser des interventions d'aide à la personne**

CP5.1 Effectuer des préparations culinaires et des travaux d'entretien du cadre de vie, dans une perspective de confort, d'hygiène et de sécurité

CP5.2 Aider la personne dans des activités de la vie quotidienne

### **CP6 – Réaliser des activités de vente**

CP6.1 Maintenir l'espace de vente en état marchand

CP6.2 Accompagner le client dans son acte d'achat

### **CP7 – S'adapter à des enjeux professionnels locaux**

## 2. Modalités des épreuves professionnelles pour les candidats en CCF

### 2.1 Tableaux des épreuves

#### **Épreuve professionnelle E4**

<b>CP4 Établir une communication avec la personne et son entourage en lien avec son environnement</b>	Epreuve	Modalité	Coeff	Module
	<b>E4</b>		<b>5</b>	
CP4.1 - Adopter un mode de communication tenant compte des besoins de la personne	E4.1	EPT	4	<b>MP2</b>
CP 4.2 - Mettre en œuvre des activités favorisant le maintien ou le développement du lien social	E4.2	CCF	1	

#### **Épreuve professionnelle E5**

<b>CP5 Réaliser des interventions d'aide à la personne</b>	Epreuve	Modalité	Coeff	Module
	<b>E5</b>		<b>4</b>	
CP5.1 - Effectuer des préparations culinaires et des travaux d'entretien du cadre de vie, dans une perspective de confort, d'hygiène et de sécurité	E5.1	CCF	2	<b>MP3</b>
CP5.2 - Aider la personne dans des activités de la vie quotidienne	E5.2	CCF	2	

#### **Épreuve professionnelle E6**

<b>CP6 - Réaliser des activités de vente</b>	Epreuve	Modalité	Coeff	Module
	<b>E6</b>		<b>4</b>	
CP6.1 - Maintenir l'espace de vente en état marchand	E6.1	CCF	2	<b>MP4</b>
CP6.2 - Accompagner le client dans son acte d'achat	E6.2	CCF	2	

#### **Épreuve professionnelle E7**

<b>CP7 - S'adapter à des enjeux professionnels locaux</b>	Epreuve	Modalité	Coeff	Module
	<b>E7</b>		<b>1</b>	
CP7 – S'adapter à des enjeux professionnels locaux	MIP	CCF	1	<b>MIP</b>

## 2.2 Définition des épreuves

Les épreuves professionnelles sont constituées d'1 épreuve ponctuelle terminale (E4.1) et de 6 CCF. Tous les CCF réfèrent aux activités décrites dans le référentiel professionnel. Ils sont organisés sur les 2 années de formation en fonction de la progression pédagogique.

Les CCF sont de nature pratique. Ils prennent la forme de pratique, pratique explicitée, pratique accompagnée d'un oral. La durée de chaque CCF correspond à la durée de la réalisation de l'activité. La période de réalisation est à l'initiative de l'équipe pédagogique. L'épreuve se déroule dans l'établissement de formation ou en structure.

Les CCF sont organisés et évalués par au moins un enseignant.

Il est recommandé d'associer un professionnel à l'évaluation.

Chaque évaluation s'appuie sur une grille critériée produite par le(s) enseignant(s).

### **Épreuve professionnelle E4**

L'épreuve E4 valide la capacité CP4 « Établir une communication avec la personne et son entourage en lien avec son environnement ».

Elle est affectée du coefficient 5 et se compose de 2 parties d'épreuves indépendantes :

-1 épreuve ponctuelle terminale E4.1 qui valide la capacité CP4.1

-1 épreuve en CCF E4.2 qui valide la capacité CP4.2

#### • **Épreuve ponctuelle terminale correspondant à l'épreuve E4.1**

Epreuve	E4.1
Capacité évaluée	CP4.1 - Adopter un mode de communication tenant compte des besoins de la personne
Modalité	EPT
Forme de l'épreuve	Oral d'explicitation de communication en situation professionnelle
Coefficient	4

L'épreuve ponctuelle terminale E4.1 est une épreuve orale d'explicitation de communication en situation professionnelle.

Elle s'appuie sur 6 fiches d'activité portant sur la communication mise en œuvre dans des activités de nature différente et correspondant aux activités professionnelles réalisées par le candidat dans la structure/l'entreprise de stage ou d'apprentissage.

Chaque fiche présente :

- au recto : l'identification de l'activité réalisée, le contexte de l'activité réalisée, la nature de la communication professionnelle établie pendant l'activité présentée, le type de public bénéficiaire, les différents acteurs et les matériels/équipements/ressources mobilisés ;

- au verso : l'identification du maître de stage/d'apprentissage et de sa structure ainsi que son visa attestant de la réalisation de l'activité par le candidat.

Les 6 fiches d'activités, renseignées par le candidat, sont nominatives et numérotées ; elles sont remises aux examinateurs au début de l'épreuve. Elles sont réunies dans une pochette/chemise/enveloppe.

Les 6 fiches sont réparties ainsi :

- 3 fiches concernant des situations professionnelles de communication interpersonnelle liées au service à la personne dans des contextes et activités différents ;
- 3 fiches concernant des situations professionnelles de communication interpersonnelle liées aux techniques commerciales dans des contextes différents.

Le candidat, qui ne produit pas les 6 fiches, ne peut pas présenter l'épreuve orale.  
Le candidat apporte un deuxième exemplaire des fiches pour en disposer pendant l'épreuve.

Les examinateurs tirent au sort 1 fiche par secteur professionnel (services aux personnes et vente) parmi les 3 proposées. Pour chaque secteur professionnel, le candidat expose la pratique de communication professionnelle qu'il a mise en œuvre dans la structure/l'entreprise, pendant 5 minutes, puis l'explique à partir du questionnement des examinateurs, pendant 10 minutes.

La durée totale de l'épreuve est de 30 minutes (sans préparation).  
L'évaluation est réalisée à partir de la grille critériée nationale (**cf. annexe 1**).

Les examinateurs sont obligatoirement un binôme d'enseignants de SESG/ESF et de Techniques commerciales et un professionnel du secteur des services.  
*L'absence du professionnel ne peut rendre opposable la validité de l'épreuve.*

- **CCF 1 correspondant à l'épreuve E4.2**

Épreuve	E4.2
Capacité évaluée	CP4.2 - Mettre en œuvre des activités favorisant le maintien ou le développement du lien social
Modalité	CCF
Forme de l'épreuve	Pratique explicitée
Coefficient	1

Le CCF 1 est de nature pratique. Il se déroule dans une situation contextualisée et porte sur des activités favorisant le maintien ou le développement du lien social en référence aux activités en lien avec le référentiel professionnel.  
L'évaluation est assurée par l'enseignant d'éducation socioculturelle.

### **Épreuve professionnelle E5**

L'épreuve E5 valide la capacité CP5 « Réaliser des interventions d'aide à la personne ». Elle est affectée du coefficient 4 et se compose de 2 parties d'épreuves indépendantes :

- un CCF qui valide la capacité CP5.1
- un CCF qui valide la capacité CP5.2

- **CCF 2 correspondant à l'épreuve E5.1**

Epreuve	E5.1
Capacité évaluée	CP5.1 - Effectuer des préparations culinaires et des travaux d'entretien du cadre de vie, dans une perspective de confort, d'hygiène et de sécurité
Modalité	CCF
Forme de l'épreuve	Pratique explicitée
Coefficient	2

Le CCF 2 est de nature pratique. Il prend la forme d'une pratique explicitée avec un oral de 5 minutes qui permet au candidat de justifier certains éléments de la réalisation des activités.

Le CCF se déroule dans une situation contextualisée et porte sur la réalisation, en sécurité, à partir de consignes :

- d'activités de préparations culinaires (2 techniques au moins doivent être exécutées) ;
- d'activités d'entretien du cadre de vie (la tâche doit être complètement réalisée en référence aux activités en lien avec le référentiel professionnel).

L'évaluation est assurée par un enseignant d'ESF à partir d'une grille critériée produite par l'enseignant. Il est recommandé d'associer un professionnel à l'évaluation.

• **CCF 3 correspondant à l'épreuve E5.2**

Epreuve	E5.2
Capacité évaluée	CP5.2 - Aider la personne dans des activités de la vie quotidienne
Modalité	CCF
Forme de l'épreuve	Pratique explicitée
Coefficient	2

Le CCF 3 est de nature pratique. Il prend la forme d'une pratique explicitée avec un oral de 5 minutes qui permet au candidat de justifier certains éléments de la réalisation des activités.

Le CCF se déroule dans une situation contextualisée et porte sur l'aide à la personne non autonome. Cette situation comporte une activité d'aide aux soins pour le maintien du confort et de l'hygiène quotidienne de la personne et une activité d'entretien du linge.

L'évaluation est assurée par l'enseignant d'ESF à partir d'une grille critériée produite par l'enseignant. L'enseignant de biologie-écologie peut y être associé. Il est recommandé d'associer un professionnel à l'évaluation.

**Épreuve professionnelle E6**

L'épreuve E6 valide la capacité CP6 « Réaliser des activités de vente ».

Elle est affectée du coefficient 4 et se compose de 2 parties d'épreuves indépendantes :

- un CCF qui valide la capacité CP6.1
- un CCF qui valide la capacité CP6.2

• **CCF 4 correspondant à l'épreuve E6.1**

Epreuve	E6.1
Capacité évaluée	CP6.1 - Maintenir l'espace de vente en état marchand
Modalité	CCF
Forme de l'épreuve	Pratique explicitée
Coefficient	2

Le CCF 4 est de nature pratique. Il prend la forme d'une pratique explicitée. Le candidat réalise une opération de marchandisage en référence aux activités du référentiel professionnel. Il justifie ses choix tout au long de la réalisation de l'opération.

Cette évaluation peut se réaliser soit sur un espace de vente dédié dans l'établissement, soit en milieu professionnel (lieu de stage ou d'apprentissage ou entreprise partenaire).

L'évaluation est assurée par l'enseignant de techniques commerciales à partir d'une grille critériée produite par l'enseignant. Il est recommandé d'associer un professionnel à l'évaluation.

- **CCF 5 correspondant à l'épreuve E6.2**

Epreuve	E6.2
Capacité évaluée	CP6.2 - Accompagner le client dans son acte d'achat
Modalité	CCF
Forme de l'épreuve	Pratique
Coefficient	2

Le CCF 5 est de nature pratique. Il prend la forme d'un jeu de rôles mettant le candidat en situation de conduire une vente, en référence aux activités décrites dans le référentiel professionnel.

L'évaluation est assurée par l'enseignant de techniques commerciales à partir d'une grille critériée produite par l'enseignant. Il est particulièrement recommandé d'associer un professionnel à l'évaluation.

### **Épreuve professionnelle E7**

L'épreuve E7 valide la capacité CP7 « S'adapter à des enjeux professionnels locaux » en référence aux activités décrites dans le référentiel professionnel pour un des champs (services aux personnes ou vente). Elle est affectée du coefficient 1.

- **CCF 6 correspondant à l'épreuve E7**

Epreuve	E7
Capacité évaluée	CP7- S'adapter à des enjeux professionnels locaux
Modalité	CCF
Forme de l'épreuve	Pratique et orale
Coefficient	1

Cette épreuve est organisée par l'équipe pédagogique.

L'évaluation est assurée, selon l'activité choisie, par un enseignant d'ESF ou de techniques commerciales à partir d'une grille critériée produite par l'enseignant. Il est recommandé d'associer un professionnel à l'évaluation.

### **3. Modalités des épreuves professionnelles pour les candidats hors CCF**

#### **3.1 Tableau des épreuves**

<b>Epreuves professionnelles</b>	<b>Modalités</b>	<b>Coeff</b>	<b>Module</b>
<b>Épreuve professionnelle E4</b> CP4 – Établir une communication avec la personne et son entourage en lien avec son environnement	Épreuve orale d'explicitation de communication en situation professionnelle	5	MP2
<b>Épreuve professionnelle E5</b> CP5 – Réaliser des interventions d'aide à la personne	Épreuve de pratique explicitée	4	MP3
<b>Épreuve professionnelle E6</b> CP6 – Réaliser des activités de vente	Épreuve de pratique explicitée	4	MP4
<b>Épreuve professionnelle E7</b> CP7- S'adapter à des enjeux professionnels locaux	Épreuve orale d'explicitation de pratiques professionnelles	1	MIP

#### **3.2 Définition des épreuves**

Les épreuves professionnelles sont constituées de 4 épreuves ponctuelles terminales.

##### **Épreuve professionnelle E4**

L'épreuve terminale E4 valide la capacité CP4 « Établir une communication avec la personne et son entourage en lien avec son environnement ».

Elle est affectée du coefficient 5 ainsi réparti :

- pour la CP4.1 le coefficient est de 3
- pour la CP4.2 le coefficient est de 2.

L'épreuve terminale E4 est une épreuve orale d'explicitation de communication en situation professionnelle. Elle s'appuie sur 6 fiches d'activité portant sur la communication mise en œuvre dans des activités de nature différente, et correspondant aux activités professionnelles réalisées par le candidat dans la structure/l'entreprise de stage ou d'apprentissage :

- 2 fiches portent sur des situations professionnelles de communication interpersonnelle liées aux services à la personne dans des contextes d'activités différents ;
- 2 fiches portent sur les techniques de vente ;
- 2 fiches portent sur des activités favorisant le maintien ou le développement du lien social.

Les fiches renseignées par le candidat et remises aux examinateurs au début de l'épreuve sont nominatives et numérotées. Elles sont réunies dans une pochette/chemise/enveloppe. Chaque fiche présente :

- au recto : l'identification de l'activité réalisée, le contexte de l'activité réalisée, la nature des tâches conduites et les matériels/ressources mobilisés ;
- au verso : l'identification du maître de stage/d'apprentissage et de sa structure/entreprise ainsi que son visa attestant de la réalisation de l'activité par le candidat.

Le candidat, qui ne produit pas les 6 fiches, ne peut pas présenter l'épreuve. Le candidat apporte un deuxième exemplaire des fiches pour en disposer pendant l'épreuve.



Les examinateurs tirent au sort :

- 1 fiche parmi les 4 portant sur le « service aux personnes » et « les techniques de vente » ;
- 1 fiche parmi les 2 portant sur le maintien ou le développement du lien social.

Pour chacune des 2 fiches tirées au sort, le candidat expose la pratique de communication professionnelle qu'il a mise en œuvre dans la structure/entreprise, pendant 5 minutes puis l'explique à partir du questionnement des examinateurs, pendant 10 minutes.

La durée totale de l'épreuve est de 30 minutes.

L'évaluation est réalisée à partir de la grille critériée nationale (**cf annexe 2**).

Les examinateurs sont :

- un enseignant de SESG/ESF
- un enseignant de techniques commerciales
- un professionnel\* du secteur des services.

*\*L'absence du professionnel ne peut rendre opposable la validité de l'épreuve.*

### **Épreuve professionnelle E5**

L'épreuve terminale E5 valide la capacité CP5 « Réaliser des interventions d'aide à la personne ». Elle est affectée d'un coefficient 4.

L'épreuve terminale E5 est une épreuve de pratique explicitée qui place le candidat dans une situation professionnelle de services aux personnes dans le respect des règles d'hygiène, de confort et de sécurité.

Elle permet d'évaluer :

- d'une part, l'organisation mise en œuvre par le candidat dans l'espace et dans le temps pour la réalisation d'une activité en restauration et entretien des locaux (CP5.1) ;
- d'autre part, l'attitude préventive adoptée par le candidat dans des gestes d'aide à la personne et l'entretien du linge (CP5.2).

Il est demandé au candidat de réaliser une intervention pour répondre aux besoins de la personne. L'intervention comporte une activité en lien avec la CP5.1 ; une autre en lien avec la CP5.2

Le candidat réalise les activités demandées. A l'issue des réalisations, les examinateurs demandent au candidat de justifier certains aspects des activités réalisées.

Le candidat doit se présenter à l'épreuve avec une tenue professionnelle adaptée : charlotte, blouse ou tunique et pantalon...

La durée totale de l'épreuve est de 75 minutes (dans le temps de l'épreuve, un temps est réservé à la préparation de l'organisation de l'intervention par le candidat).

L'évaluation est réalisée à partir de la grille critériée nationale (**cf annexe 3**).

Les examinateurs sont :

- un enseignant d' ESF
- un professionnel\* du secteur des services à la personne.

*\*L'absence du professionnel ne peut rendre opposable la validité de l'épreuve. Toutefois, deux examinateurs au moins doivent être présents pour l'épreuve.*

## **Épreuve professionnelle E6**

L'épreuve terminale E6 valide la capacité CP6 « Réaliser des activités de vente ». Elle est affectée d'un coefficient 4.

L'épreuve terminale E6 est une épreuve de pratique explicitée qui place le candidat dans une situation de réalisation d'activités commerciales liées à l'entretien des rayons et à l'accueil du client dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité.

- Dans un premier temps, il est demandé au candidat de réaménager en fonction de consignes un rayon de produits de grande consommation. Ce temps doit être également mis à profit pour s'approprier les caractéristiques générales des produits.
- Dans un second temps, il est demandé au candidat d'accueillir un client pour réaliser une activité de vente.

A l'issue de ces 2 activités, le candidat peut être amené à justifier ou expliciter certains choix effectués.

Le candidat doit se présenter à l'épreuve équipé de ses EPI (vêtements de travail...), à défaut, il ne peut présenter l'épreuve.

La durée totale de l'épreuve est de 75 minutes réparties de la manière suivante :

- 45 minutes pour la première partie de l'épreuve
- 15 minutes pour la seconde partie de l'épreuve
- 15 minutes pour l'entretien avec les examinateurs.

L'évaluation est réalisée à partir de la grille critériée nationale (**cf. annexes 4 et 4bis**).

Les examinateurs sont :

- un enseignant de techniques commerciales
- un professionnel\* du secteur des services.

*\*L'absence du professionnel ne peut rendre opposable la validité de l'épreuve. Toutefois, deux examinateurs au moins doivent être présents pour l'épreuve.*

## **Epreuve professionnelle E7**

L'épreuve terminale E7 valide la capacité CP7 « S'adapter à des enjeux professionnels locaux ». Elle est affectée d'un coefficient 1.

L'épreuve terminale E7 est une épreuve orale d'explicitation de pratiques professionnelles. Elle s'appuie sur 1 fiche portant sur une activité menée par le candidat dans le cadre du MIP. L'activité choisie comme support de l'épreuve est en lien avec le référentiel professionnel. Elle est obligatoirement différente des activités présentées dans le cadre des épreuves E4, E5 et E6. Elle correspond à un approfondissement, un complément ou une diversification des activités traitées en enseignement professionnel.

Le candidat qui ne produit pas la fiche ne peut se présenter à l'épreuve. Le candidat apporte un deuxième exemplaire des fiches pour en disposer pendant l'épreuve.

La durée totale de l'épreuve est de 15 minutes dont un temps pour la présentation du candidat (5 minutes) et un temps pour l'entretien avec les examinateurs (10 minutes).

L'évaluation est réalisée à partir de la grille critériée nationale (**cf. annexe 5**).

Les examinateurs sont :

- un enseignant de STP (ESF ou Techniques commerciales)
- un professionnel\* du secteur des services.

*\*L'absence du professionnel ne peut rendre opposable la validité de l'épreuve. Toutefois, deux examinateurs au moins doivent être présents pour l'épreuve.*

Le Sous-Directeur  
des politiques de formation et d'éducation

Michel LÉVÊQUE

Annexe 1

Épreuve E4.1 pour les candidats en CCF

Certificat d'Aptitude Professionnelle agricole «Services aux personnes et vente en espace rural»

L'évaluation porte sur 3 critères. Chacun des critères doit être évalué globalement.

Critères	Indicateurs	Évaluation				Note	OBSERVATIONS
		--	-	+	++		
<b>CP4.1 – Adopter un mode de communication tenant compte des besoins de la personne</b>							
<b>Repérage des besoins dans une situation spécifique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identification des caractéristiques des interlocuteurs</li> <li>- Pertinence du choix des outils et du matériel</li> <li>- Reformulation de la demande, si besoin</li> <li>- Prise en compte des informations disponibles</li> </ul>					/ 5	
<b>Mise en place des techniques de communication adaptées à la situation donnée</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identification des éléments du contexte qui conditionnent la communication</li> <li>- Sélection des informations recueillies</li> <li>- Choix d'un mode de communication adapté</li> <li>- Mobilisation des outils et matériels pertinents</li> <li>- Mise en œuvre des méthodes et des pratiques adaptées à la situation</li> <li>- Transmission des informations à l'équipe, autres professionnels, aux services, aux partenaires... selon la règle en vigueur</li> <li>- Adaptation de la réaction en situation d'imprévu</li> </ul>					/10	
<b>Mise en œuvre de comportements professionnels adaptés au cadre particulier de la structure</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identification des limites de son champ de décision et d'action dans la structure et/ou au sein de l'équipe</li> <li>- Qualité de la transmission des informations</li> <li>- Respect de la déontologie du métier</li> <li>- Respect des codes, règles et valeurs de la structure et/ou au sein de l'équipe</li> </ul>					/ 5	
<b>Note finale E4.1 sur 20 en points entiers</b>						<b>/20</b>	

Annexe 2

Épreuve E4 pour les candidats HORS CCF

Certificat d'Aptitude Professionnelle agricole « Services aux personnes et vente en espace rural »

L'évaluation porte sur 3 critères. Chacun des critères doit être évalué globalement.

CP4 - Établir une communication avec la personne et son entourage en lien avec son environnement							
Critères	Indicateurs	Évaluation				Note	OBSERVATIONS
		--	-	+	++		
<b>Repérage des besoins dans une situation spécifique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identification des caractéristiques des interlocuteurs</li> <li>- Identification de la demande: attentes ou besoins</li> <li>- Reformulation de la demande si besoin</li> <li>- Prise en compte des informations disponibles</li> </ul>					/5	
<b>Mise en place des techniques de communication adaptées à la situation donnée</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identification des éléments du contexte qui conditionnent la communication</li> <li>- Sélection les informations recueillies</li> <li>- Choix d'un mode de communication adapté</li> <li>- Mobilisation des outils et matériels pertinents</li> <li>- Mise en œuvre des méthodes et des pratiques adaptées à la situation</li> <li>- Transmission des informations à l'équipe, aux autres professionnels, aux services, aux partenaires selon la règle en vigueur</li> <li>- Adaptation de la réaction en situation d'imprévu</li> </ul>					/10	
<b>Mise en œuvre de comportements professionnels adaptés au cadre particulier de la structure</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identification des limites de son champ de décision et d'action dans la structure et/ou sein de l'équipe</li> <li>- Qualité de la transmission des informations</li> <li>- Respect de la déontologie du métier</li> <li>- Respect des codes, règles et valeurs de la structure et/ou sein de l'équipe</li> </ul>					/5	
<b>Note finale E4 sur 20 en points entiers</b>						<b>/20</b>	

Annexe 3

Épreuve E5 pour les candidats HORS CCF

Certificat d'Aptitude Professionnelle agricole « **Services aux personnes et vente en espace rural** »

L'évaluation porte sur 3 critères. Chacun des critères doit être évalué globalement. L'évaluation porte sur la réalisation d'une intervention\* à domicile ou en structure.

CP5 - Réaliser des interventions* d'aide à la personne							
Critères	Indicateurs	Évaluation				Note	OBSERVATIONS
		--	-	+	++		
<b>Qualité de l'organisation des activités dans l'espace et dans le temps</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préparation des denrées ou produits ou matériaux : détermination ; quantités respectées</li> <li>- Choix du matériel adapté</li> <li>- Organisation du poste de travail/lieu de travail : ergonomie, économie</li> <li>- Chronologie des tâches adaptée à la situation proposée</li> <li>- Respect du temps imparti</li> </ul>					/	
<b>Conformité de la mise en œuvre des activités</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Respect des règles d'hygiène : tenue adaptée, lavage des mains réalisé autant que de besoin, marche en avant</li> <li>- Respect des règles de sécurité et/ou de confort</li> <li>- Qualité de l'attitude professionnelle</li> <li>- Qualité des gestes professionnels mis en œuvre</li> <li>- Qualité des activités réalisées : respect des recettes, des techniques et des protocoles</li> <li>- Respect de la commande</li> </ul>					/	
<b>Justification du choix des produits et/ou des transformations et/ou des résultats obtenus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Repérage pertinent des éléments à observer</li> <li>- Exactitude des justifications</li> </ul>					/	
<b>Note finale E4.1 sur 20 en points entiers</b>						<b>/20</b>	

\* Définition : Une intervention est un ensemble d'au moins 2 activités organisées dans le temps et dans l'espace. Une activité est un ensemble d'au moins 2 tâches.

Annexe 4

Épreuve E6 pour les candidats HORS CCF

Certificat d'Aptitude Professionnelle agricole « **Services aux personnes et vente en espace rural** »

L'évaluation porte sur 3 critères. Chacun des critères doit être évalué globalement.

CP6 - Réaliser des activités de vente – Partie 1 relative à la CP6.1 – Maintenir l'espace de vente en état marchand							
Critères	Indicateurs	Évaluation				Note	OBSERVATIONS
		--	-	+	++		
<b>Organisation des activités dans l'espace et dans le temps</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Respect du temps imparti</li> <li>- Respect des règles d'hygiène et de sécurité</li> <li>- Prise en compte du contexte</li> <li>- Pertinence de la chronologie</li> <li>- Utilisation adéquate de l'espace</li> </ul>					/3	
<b>Conformité de la mise en œuvre des activités</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Implantation des produits ou familles de produits répondant à la commande</li> <li>- Respect des techniques d'exposition de la marchandise dans le rayon et/ou sur le lieu de la promotion : facing, tri des périmés...</li> <li>- Respect de la législation en matière d'affichage</li> <li>- Réalisation et/ou mis en place pertinente des pancartages et étiquetages</li> <li>- Attractivité du rayon ou de la promotion</li> <li>- Utilisation des outils promotionnels</li> </ul>					/5	
<b>Justification des choix réalisés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Exactitude des explications</li> <li>- Qualité de l'argumentation</li> </ul>					/2	
<b>Note de la partie 1</b>						<b>/10</b>	

Annexe 4 bis

Épreuve E6 pour les candidats HORS CCF

Certificat d'Aptitude Professionnelle agricole « **Services aux personnes et vente en espace rural** »

L'évaluation porte sur 3 critères. Chacun des critères doit être évalué globalement.

CP6 - Réaliser des activités de vente / Partie 2 relative à la CP6.2 – Accompagner le client dans son acte d'achat							
Critères	Indicateurs	Évaluation				Note	OBSERVATIONS
		--	-	+	++		
<b>Mise en place d'une relation avec le client favorable à l'acte d'achat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accueil du client</li> <li>- Prise en compte des demandes et des attentes du client</li> <li>- Respect des consignes de vente</li> <li>- Préparation du produit : coupe, pesée</li> <li>- Conditionnement du produit</li> <li>- Encaissement</li> <li>- Respect des codes commerciaux</li> </ul>					/5	
<b>Information sur le produit permettant sa mise en valeur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Description des caractéristiques du produit</li> <li>- Prise en compte des questions du client</li> <li>- Pertinence des conseils apportés</li> </ul>					/3	
<b>Justification des choix réalisés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Exactitude des explications</li> <li>- Qualité de l'argumentation</li> </ul>					/2	
<b>Note de la partie 2</b>						<b>/10</b>	
<b>Note finale E6 sur 20 ( Partie 1 + Partie 2) en points entiers</b>						<b>/20</b>	



Annexe 5

**Épreuve E7 pour les candidats HORS CCF**

Certificat d'Aptitude Professionnelle agricole « **Services aux personnes et vente en espace rural** »

L'évaluation porte sur 3 critères. Chacun des critères doit être évalué globalement.

<b>CP7- S'adapter à des enjeux professionnels locaux*</b>							
Critères	Indicateurs	Évaluation				Note	OBSERVATIONS
		--	-	+	++		
<b>Qualité de la présentation de la situation professionnelle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Précision de la description de la situation</li> <li>- Justification contextuelle en regard des enjeux locaux</li> <li>- Pertinence du choix au regard du contexte professionnel</li> </ul>					/4	
<b>Conformité de la mise en œuvre de l'opération technique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Explication et justification des modalités des différentes tâches</li> <li>- Pertinence et chronologie de l'opération</li> <li>- Pertinence du choix ou de l'usage fait des outils et du matériel</li> <li>- Prise en compte de l'entretien des matériels utilisés</li> <li>- Prise en compte de la sécurité</li> </ul>					/10	
<b>Qualité de l'appropriation et de la réactivité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Qualité de l'appropriation</li> <li>- Capacité et aptitude à rendre compte d'une opération technique</li> <li>- Qualité de l'information technique et du vocabulaire professionnel</li> <li>- Adaptation et justification des réponses</li> </ul>					/6	
<b>Note finale E7 sur 20 en points entiers</b>						<b>/20</b>	

*\* Le libellé de la capacité doit être renseigné par l'examineur.*